



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.) BAGARD

Le Mot du Maire,

Comme de nombreuses communes en France, la ville de Bagard est exposée à des risques majeurs. Inondations et feux de forêt sont les principaux, mais d'autres risques existent qui doivent être pris en compte par tous afin, le cas échéant, d'y faire face. En 2010, la commune a adopté un Plan Communal de Sauvegarde « PCS » afin que les services de la Ville soient capables de répondre aux événements susceptibles d'arriver.

Plusieurs mises à jour ont été effectuées, la dernière date de 2020.

Parallèlement à ce dispositif de gestion de crise, la prévention des risques est tout aussi importante. C'est l'objet même de ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs « DICRIM » qui référence les risques présents sur la commune et les bons réflexes à adopter par la population en cas de survenance d'un événement.

Vous trouverez aussi dans ce document, les moyens d'alerte prévus par la commune et les numéros d'urgence.

Un comportement adéquat de chacun d'entre nous est un enjeu.

Je vous invite donc à lire et conserver précieusement ce document.

Le Maire,
Thierry BAZALGETTE



Les RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :



Inondation



Feux de Forêts



Retrait-Gonflement des sols



Radon



Transporteur de matières dangereuses



Risque industriel



Canicule



Pandémie





CELLULE DE CRISE COMMUNALE

BAGARD



DIRECTION DES OPÉRATIONS DE SECOURS (DOS)

Monsieur le Maire, Thierry BAZALGETTE

Suppléant : Yves ROUSSEL, Adjoint

**Cellule
SÉCRÉTARIAT – STANDARD**

Mme Monique LOBIER
Conseillère Municipale

Mme Marianne BINAND
Adjointe

Membres mobilisables
3 agents municipaux

**Cellule
OPÉRATION**

M. Jean-Michel HAUTION
Conseiller Municipal

M. Daniel MAURIN
Adjoint

Mme Clémence BERNARD
Conseillère Municipale

Membres mobilisables
7 agents municipaux
et 2 élus

**Cellule
POPULATION**

Mme Marie-Jo FRONT
Conseillère Municipale

Mme Annie MAZY
Conseillère Municipale

Membres mobilisables
2 agents municipaux
et 1 élu

LE DOCUMENT d'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS : « D.I.C.R.I.M. »

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent » (Article L125-2 du code de l'Environnement). L'information préventive de la population constitue un des fondements de la politique de prévention des risques. Le présent DICRIM complète le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) établi par la commune. Il a pour objectif d'associer les administrés à la gestion de crise et de leur faire connaître les consignes de sécurité et les bons réflexes à mettre en œuvre.

Ainsi le **DICRIM de BAGARD** :

- Présente l'ensemble des **risques majeurs** qui peuvent se produire sur la commune de BAGARD ;
- Présente les **actions de prévention** mises en œuvre par la Municipalité pour réduire les effets d'un risque majeur sur les personnes et les biens ;
- Informe sur les **consignes de sécurité** à respecter.



Le RISQUE INONDATION

L'inondation est une submersion rapide ou lente d'une zone habituellement hors d'eau. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations, du territoire et des activités économiques.



Les repères de crues ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Disposez d'un poste radios à piles.
- Informez-vous sur le risque (Mairie, Préfecture), télécharger l'application « MyPredict ».
- Prévoyez les gestes essentiels : fermer portes et fenêtres, mettre les produits et objets présentant un risque au sec, amarrer les cuves, faire une réserve alimentaire et d'eau potable, prévoir une éventuelle évacuation.

PENDANT

- Evitez tout déplacement inutile. N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Si vous circulez au moment de l'alerte : ne circulez pas dans une zone inondée. Eloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.
- Ne téléphonez qu'en cas de besoin.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Informez-vous de la montée des eaux (radio France Bleu Gard Lozère sur 0.2 MHz et 91.6 MHz)

A L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :

- Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur. Réfugiez-vous sur les points hauts. Ne descendez pas dans les sous-sols.
- N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre ou si vous y êtes forcé, prenez vos papiers et vos médicaments.

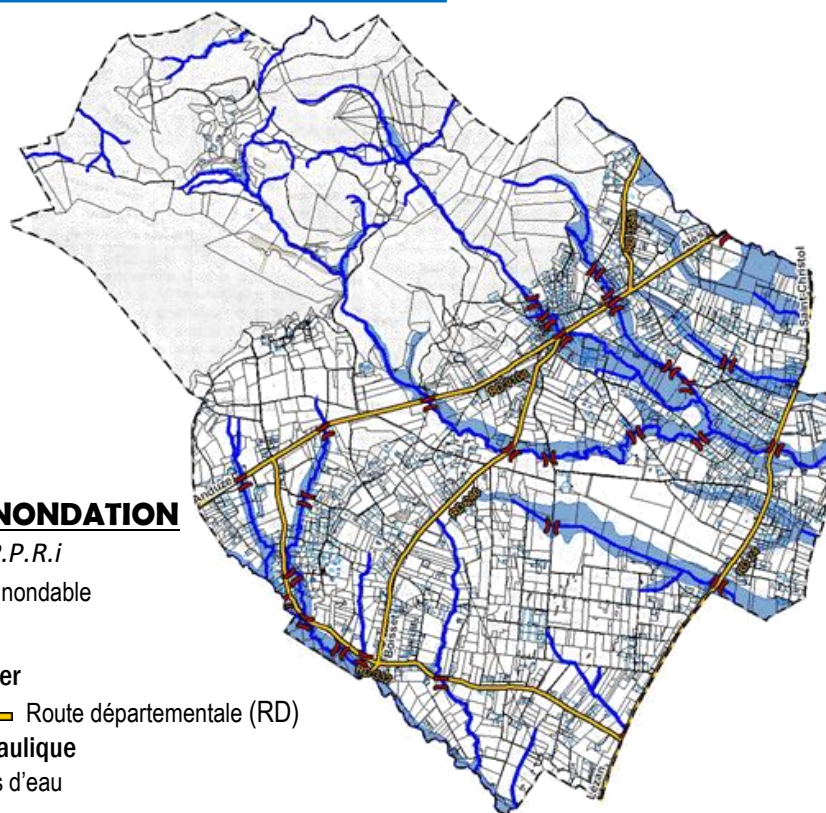
APRÈS

- Ne rétablissez les réseaux que sur une installation sèche et après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.
- Aérez et désinfectez les pièces.
- Si besoin, faites l'inventaire des dégâts et déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



LES SECTEURS EXPOSÉS

Cette carte n'est qu'informatrice et n'a pas de valeur réglementaire, elle est disponible et consultable en Mairie.



RISQUE INONDATION

d'après le P.P.R.i

Zone Inondable

RÉSEAUX

Réseau routier

Route départementale (RD)

Réseau hydraulique

Cours d'eau



Le RISQUE FEUX de FORETS

Un incendie de forêt est un feu non maîtrisé qui se propage sur une étendue boisée.

D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire tout l'année, mais la période estivale est la plus propice.

La propagation de l'incendie est principalement déterminée par le type de végétation, les conditions météo et le relief.

L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes ainsi amenés à respecter les obligations légales de débroussaillage (au minimum 50 mètres autour de votre habitation) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L.322-3 du Code Forestier) si vous habitez dans une zone située à moins de 200 mètres de terrains en nature de bois, landes, plantations ou reboisement.

Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.

La zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information contacter la Mairie.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Disposez d'un poste radios à piles (Radio France, France Info).
- Débroussailliez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation.
- N'accrochez pas à la maison des réserves de combustibles
- Respectez les interdictions d'accès aux massifs boisés en période à risque.

PENDANT

SURPRIS PAR UN DÉPART DE FEU

- Informez les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112)
- Ne vous approchez pas d'un feu de forêt ; ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.
- Dégagez les voies d'accès et arrosez les abords.
- Evitez d'utiliser votre véhicule.
- Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.
- Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez-les avec des linges mouillés.
- Ecoutez la radio : France Bleu Gard Lozère sur 0.2 MHz et 91.6 MHz

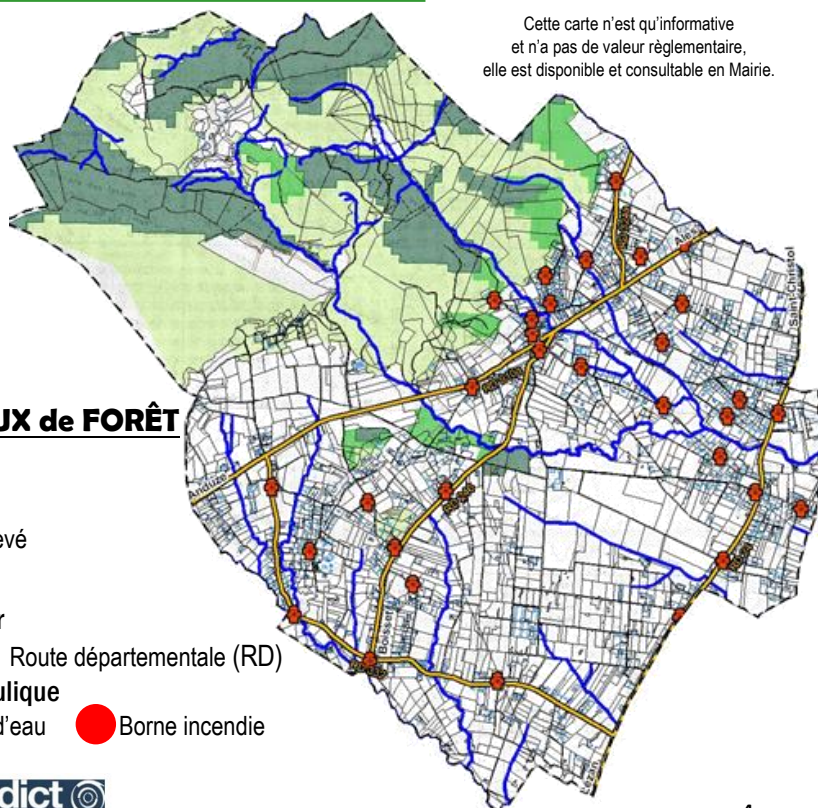
APRÈS

- Aérez les pièces
- Eteignez les foyers résiduels



LES SECTEURS EXPOSÉS

Cette carte n'est qu'informative et n'a pas de valeur réglementaire, elle est disponible et consultable en Mairie.





LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Le radon provient essentiellement du sol.

Il est indispensable de :

- S'assurer de l'étanchéité à l'air entre le sol et le bâtiment.
- S'assurer de la bonne ventilation de votre logement afin d'assurer un balayage d'air efficace et diluer la présence du gaz.



Le RISQUE RADON

Le radon est un gaz radioactif (incolore et inodore) d'origine naturelle, issu de la désintégration de l'uranium et du radium naturel de la roche ou dans certains matériaux de constructions. Il est présent partout à la surface de la planète, à des concentrations variables selon les régions et la structure géologique.

La gestion du risque lié au radon constitue un enjeu sanitaire majeur au regard de son caractère cancérigène certain reconnu depuis 1987 par le Centre International de recherche sur le cancer (CIRC).



LES SECTEURS EXPOSÉS

Notre commune est située dans une zone à potentiel radon faible mais sur laquelle des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert vers les bâtiments.



L'EXPOSITION au RETRAIT-GONFLEMENT des SOLS ARGILEUX

Les phénomènes de retrait-gonflement de certains sols argileux occasionnent des désordres affectant principalement le bâti (fissures...).

Ce phénomène, par des variations de quantité d'eau, se distingue par des gonflements en périodes humides et des tassements en périodes sèches. Ces variations de volumes se traduisent par des mouvements différentiels de terrains.



LES SECTEURS EXPOSÉS

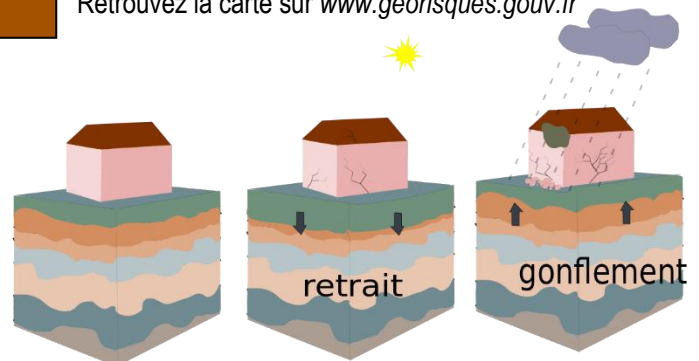
Notre commune est située dans une zone d'exposition avec un niveau « fort ».

Retrouvez la carte sur www.georisques.gouv.fr

LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE de l'ÉTAT de CATASTROPHE NATURELLE

Sur la commune concernant ce phénomène durant les dix dernières années :

2019 – 2017 – 2016 – 2012



LE RISQUE



T.M.D *

Certains produits industriels peuvent présenter un risque pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Si un accident se produit pendant leur transport, il peut entraîner : une explosion, un incendie et/ou une pollution du sol, de l'eau, de l'air

* TMD : transport de matières dangereuses

AVANT : Savoir identifier un convoi de matières dangereuses



33
1203

CODE DANGER 33 : très inflammable

CODE MATIERE 1203 : essence

PENDANT : Vous êtes témoin d'un accident de TMD :

Protégez pour éviter le « suraccident » en balisant

le sinistre et en éloignant les personnes à proximité. Ne fumez pas.

Donnez l'alerte aux pompiers (18 ou 112) et à la gendarmerie (17) en précisant

si possible le lieu exact, le moyen de transport, la présence ou non de victime,

la nature du sinistre, le numéro du produit et le code danger (visibles sur la plaque orange).

En cas de fuite, n'entrez pas en contact avec le produit et quittez la zone de l'accident.

APRES : Si vous vous êtes mis à l'abri, aérez le bâtiment à la fin de l'alerte.



RISQUE TRANSPORT de MATIERES

DANGEREUSES cas d'une explosion d'un camion-citerne

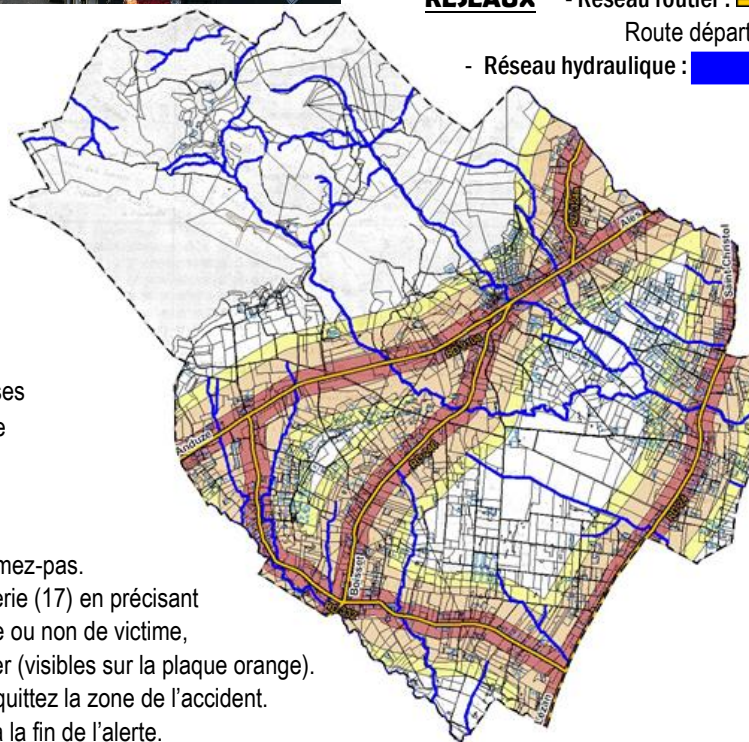
0 à 90 m (toute personne sera blessée mortellement par le feu et l'explosion)

90 à 250 m (toute personne sera blessée mortellement par le feu et l'explosion, selon le vent)

250 à 350 m (graves dommages)

RÉSEAUX - Réseau routier : Route départementale (RD)

- Réseau hydraulique : Cours d'eau



Cette carte n'est qu'informatrice et n'a pas de valeur réglementaire, elle est disponible et consultable en Mairie.



LES SECTEURS EXPOSÉS

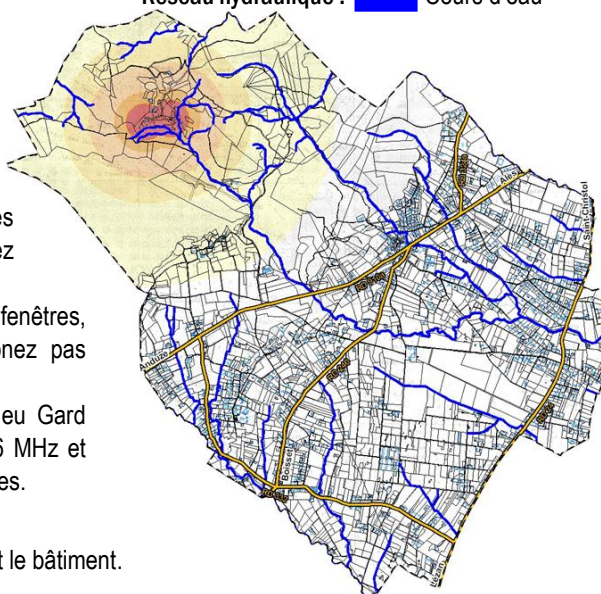
L'établissement EPC France est le site industriel pouvant représenter un risque pour la population bagardoise en cas d'incident.

La zone exposée à ce risque correspond à un cercle d'environ 1300 mètres de rayon autour de l'établissement EPC France au nord-ouest de la commune.

RISQUE INDUSTRIEL

Très élevé Elevé Modéré
 Faible Très faible

RÉSEAUX - Réseau routier : Route départementale (RD)
- Réseau hydraulique : Cours d'eau



Le RISQUE INDUSTRIEL



Un risque industriel majeur est un accident se produisant sur un site industriel impliquant des produits et/ou des procédés dangereux pouvant entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. Il se manifeste principalement par des risques d'incendie, d'explosion et/ou de pollution et de dispersion de substances toxiques dans l'air, l'eau ou le sol. Les sites SEVESO sont les plus à risque car ils stockent ou accueillent les volumes de matières les plus importants.

LES CONSIGNES de SÉCURITÉ

AVANT

Connaître le signal d'alerte et les consignes.

PENDANT

Mettez-vous à l'abri, rejoignez le bâtiment le plus proche

- Confiner-vous, fermez les portes et fenêtres, calfeutrez les ouvertures et aérations.

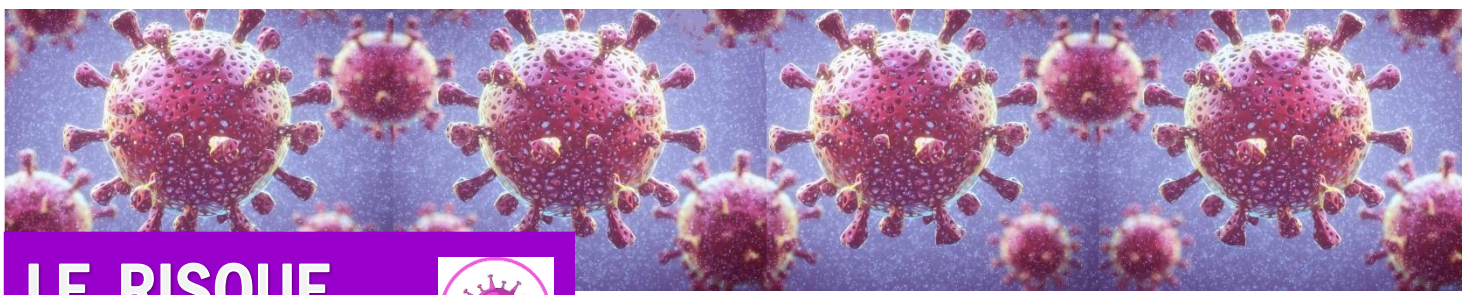
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne téléphonez pas sauf urgence.

- Ecoutez la radio France Bleu Gard Lozère sur 0.2 MHz et 91.6 MHz et suivez les consignes diffusées.

APRES

- A la fin de l'alerte, aérez tout le bâtiment.

Cette carte n'est qu'informatrice et n'a pas de valeur réglementaire, elle est disponible et consultable en Mairie.



LE RISQUE PANDÉMIE



Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme. Il peut y avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Respectez les mesures d'hygiène recommandée (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique, etc...)



Évitez les contacts avec les personnes malades. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites-vous tester.



Il est rappelé que la vaccination reste essentielle dans la prévention de la contamination, de la transmission et des formes graves de la maladie.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, appelez votre médecin traitant et faites-vous tester.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS

EN PÉRIODE DE CANICULE, QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?



SANTÉ

FORTES CHALEURS : LES BONS RÉFLEXES

Maintenir sa maison au frais.
Fermer les volets pendant la journée.

Se mouiller le corps plusieurs fois par jour.

(douche, bain, brumisateur, gant de toilette humide...)

Manger en quantité suffisante.

Éviter de sortir aux heures les plus chaudes.

Éviter les efforts physiques.

Boire beaucoup d'eau
(au moins 1,5 litre par jour)

Passer 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, supermarché...).

Ne pas boire d'alcool.

Et aussi...
Donner et prendre des nouvelles de son entourage.

LE RISQUE CANICULE



Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (diurnes et nocturnes) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc...

Ces périodes de canicule ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires, etc...) pour les biens et la vie quotidienne (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées, etc...)





Le DISPOSITIF de SAUVEGARDE



Les MOYENS d'ALERTE sur ma commune

Le Maire a la responsabilité d'informer et d'alerter la population par tous les moyens :



Site Internet &
application MyMairie



Automate d'appel
(appel, sms, mail)



Appels
téléphoniques



Porte à Porte



Radio
France-Bleu
Gard-Lozère



Haut-Parleur



OÙ SE RÉFUGIER EN CAS d'ÉVACUATION ?

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans le centre d'accueil suivant :



FOYER COMMUNAL
159, Route d'Alès
30140 BAGARD




Les NUMÉROS & LIENS UTILES


 MAIRIE de BAGARD
04.66.60.70.22

 17 POLICE

 18 POMPIERS

 15 SAMU
(Service d'aide médicale d'urgence)

 Site de la Commune <https://www.bagard.fr>

 Préfecture de NIMES <https://www.gard.gouv.fr>

 INFO - ROUTES <https://www.inforoute.fr>

 METEO FRANCE <https://www.meteofrance.com>

 VIGICRUES <https://www.vigicrues.gouv.fr>

Pour être contactés en cas d'urgence, n'hésitez pas à vous inscrire sur notre automate d'appel en scannant ce QR Code :



Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités